

Envoyé à tous
les lycées

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Direction des Lycées
DLYC/JPM/AB/CP/12-152
Dossier suivi par :
A. BARTHELEMY
Poste 5707

«POLIATT»
«NOM1»
«NOM2»
«ADR1»
«ADR2»
«CPOST» «Ville»

Marseille le, 6 septembre 2012

**Objet : Analyses annuelles de la qualité de l'eau
Courrier de l'Agence Régionale de Santé**

«POLIATT»,

Interrogée par les services de la Région, l'Agence Régionale de Santé - ARS - PACA, nous a adressé un courrier précisant le nombre d'analyse « légionelle » à réaliser chaque année dans les établissements scolaires.

Ce courrier rappelle notamment l'obligation pour les établissements scolaires au sein desquels les élèves ont accès à des douches de faire réaliser une analyse de légionelles dans les deux semaines qui précèdent l'accueil du public et recommande aux responsables de faire réaliser une autre campagne d'analyses pendant une phase d'exploitation des réseaux d'eau chaude c'est-à-dire hors périodes de vacances et de stages.

Vous trouverez ci-joint une copie du courrier de l'ARS et de la circulaire du 21 décembre 2010 qui lui est annexée.

Je vous prie de croire, «POLIATT», à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur,

Jean-Pierre MASSIERA

Hôtel de Région
27, place Jules-Guesde
13481 Marseille Cedex 20
Téléphone : 04 91 57 50 57
Télécopie : 04 91 57 51 51
www.regionpaca.fr

PJ : 2